Stratégie de mesure de la concentration en fibre d'amiante dans l'air

Numéro de dossier : 23-METZ-1205
Date de la mission : 25/05/2023

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante Décret n° 2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis Arrêté du 19 août 2011 relatif aux conditions d'accréditation des organismes procédant aux mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis Arrêté du 30 mai 2018 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages
Norme(s) utilisée(s)	**Stratégie** : NF EN ISO 16000-1 et NF EN ISO 16000-7, son guide d'application GA X 46-033; **Prélèvement** : NFX 43-050 et NFX 43-269 **Analyse** : NF X 43-050

Adresse du chantier

Adresse	Rue : **INSEE - 5, rue Henry Maret** Code postal, ville : . **57000 METZ (France)**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment :	 **Bureaux**

Le donneur d'ordre

Le donneur d'ordre	Nom et prénom :.... **INSEE - M. Thierry ABJEAN** Adresse : **15, rue du Général Hulot** **54000 NANCY (France)**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme cofrac	Détail de l'Accreditation
Responsable stratégie Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	Baptiste KIRCH	Responsable de stratégie et d'intervention	COFRAC	Obtention : 21/11/2018 Échéance : 31/10/2022 N° : 1-6507

Raison sociale de l'entreprise : **Amiant'Air** (Numéro SIRET : **829 850 502 00032)**
Adresse : **11, rue du Bois le Duc - 54500 VANDœuvre LES NANCY**
Mail : **baptiste.kirch@amiantair.fr**

La stratégie d'échantillonnage

Date d'émission de la stratégie d'échantillonnage : 19/07/2023, remis au propriétaire le 19/07/2023

Diffusion : le présent rapport de stratégie d'échantillonnage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport de stratégie d'échantillonnage avec les annexes comprises, est constitué de 7 pages

Accréditation N°**1-6507**
Portée disponible sur https://www.cofrac.fr/

Sommaire

1 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
2 Conditions de réalisation de la stratégie
2.1 L'objet de la mission et cadre
2.2 Bilan de l'analyse documentaire
3 Empoussièrement Statique (intérieur et extérieur)
3.1 L'objectif(s) de mesurage lié à la mission
3.2 Stratégie d'empoussièrement statique
3.2.1 Liste des bâtiments et caractéristiques
3.2.2 Liste des zones homogènes et pièces correspondantes
3.3 Tableau résume des pompes statiques
4 Empoussièrement individuel
4.1 L'objectif(s) de mesurage lié à la mission
4.2 Stratégie d'empoussièrement individuel
4.3 Tableau résume des pompes sur opérateur
5 Signatures
6 Plan
7 Annexes

1. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise	Adresse	Numéro de l'accréditation
ITGA	1, rue Graham Bell - Technopôle 2000 57070 METZ	1-6091
Eurofins LEM	20 rue du Kochersberg 67700 Saverne	1-1751

2. – Conditions de réalisation de la stratégie

2.1 L'objet de la mission et cadre

Les mesures sont réalisées dans le but d'établir la concentration en fibre d'amiante dans l'air dans le bâtiment concerné. Les missions d'empoussièrement sont généralement effectuées dans le cadre

- de l'utilisation courante des locaux,
- d'un incident lié à l'amiante (destruction d'amiante, découverte fortuite, présence de débris non contôlés..),
- de vérification suite à des travaux liés à l'amiante,
- d'une restitution aux occupants,
- d'une vérification de l'empoussièrement aux postes de travail,
- d'une mesure environnementale.

Plus particulièrement, le donneur d'ordre a mandaté l'entreprise **Amiant'Air** pour effectuer les contrôles dans le cadre suivant :

La société **INSEE - M. Thierry ABJEAN** nous a demandé d'établir la stratégie de prélèvements conformément à la Norme ISO 16000-7 et son guide d'application GA X 46 033 pour les mesures :

☐ Avant travaux

☐ Pendant travaux

☒ Après travaux

☐ Dans le cadre de mesure ambiance (CSP)

Cette stratégie comprend les méthodes analytiques, le nombre, les fréquences et les emplacements des mesures d'empoussièrement.

Conformément à l'article R 4412-105, cette proposition de stratégie devra être transmise au médecin du travail, au CHSCT ou, à défaut, aux délégués du personnel pour consultation. Leurs éventuels avis devront nous être transmis.

Les prélèvements statiques sont réalisés avec des pompes AM 3000 SDEC et des têtes Cathia.

Les prélèvements sur opérateur sont réalisés avec des pompes APEX 2 CASELLA.

2.2 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Emplacement des installations de chantier, processus mis en œuvre, plan des locaux, niveau d'empoussièrement attendu...	Plan de retrait n°P2023053101C de la société SAT
Type de MPCA, emplacement des MPCA, état de dégradation et type d'amiante	Plan de retrait n°P2023053101C de la société SAT

La présente stratégie est établie grâce aux informations fournies par le client. Ces dernières sont considérées comme exactes et nous dédouane de toutes responsabilités en cas d'informations erronées ou manquantes.

Observations :

Source potentielle d'amiante :

☐ Ajouté délibérement

☐ Naturellement présent

☒ Absence d'information

3. – Empoussièrement statique (intérieur et extérieur)

Objectif(s) de mesurage lié à la mission

Référence objectif	Question traduisant l'objectif de mesure	Objectifs des mesures	Nom usuel de l'objectif
Y	La concentration de fibres d'amiante en suspension dans l'air est-elle inférieure à la valeur limite admissible pour la réoccupation des locaux ?	Déterminer si la concentration en fibres d'amiante en suspension dans l'air de la zone traitée a été réduite à une valeur acceptable pour : — s'assurer que les travaux réalisés après les travaux de traitement de l'amiante n'ont pas pollué les locaux ; — autoriser la réoccupation des locaux par les usagers. Cette mesure communément appelée « restitution 2 » correspond à la restitution dans le code de la santé publique.	A l'issue du traitement de l'amiante et avant restitution de l'immeuble bâti : Mesure de restitution 2

Les cases vertes correspondent aux exigences du code de la santé publique.
Les cases bleues correspondent aux exigences du code du travail.

Type d'analyse nécessaire à la réalisation de la stratégie

META : La mesure est effectuée selon la norme NF X43-050.

META E : il s'agit de mesures effectuées avec une analyse selon la norme NF X43-050 et un prélèvement 4H minimum.
META op : il s'agit de mesures effectuées avec une analyse selon la norme NF X43-050 et un prélèvement selon la norme NF X43-269 fait sur opérateur à un débit de 3 litres par minute.

RAPPELS REGLEMENTAIRES pour les mesures citées ci-dessus :

Air

Hygiène des lieux de travail : Exposition aux fibres d'amiante au poste de travail
Respect du Code du Travail Calcul de VLEP < 10 f/l

Air Ambiant/ Hors Portée Environnementale : Respect du Code de la Santé Publique < 5 f/l

Hygiène des lieux de travail et air ambiant sous accréditation

Adduction d'air : Respect des VLE, hors accréditation

Eau

Unité de Chauffe et de Filtration : Contrôle de la qualité de l'eau après filtration < 30 mg/l
Hors accréditation

3.2 Stratégie d'empoussièrement statique

3.2.1 Liste des bâtiments et caractéristiques du périmètre d'investigation :

Nom du bâtiment	Adresse	Catégorie	Année de construction	Nombre de zone	Photo
Bâtiment 01	INSEE - 5, rue Henry Maret 57000 METZ France	Autres		1	

Liste des pièces du périmètre d'investigation :

Sous-sol - Pièce,
Sous-sol - Circulation

Le périmètre d'investigation comprends l'ensemble des locaux et parties d'immeuble concernés par la mission de prélèvement.

Les résultats ne se rapportent qu'au périmètre d'investigation défini et ne prennent pas en compte les locaux adjacent, l'environnement extérieur ou les problématiques de pollution associées à ces derniers.

3.2.2 Liste des zones homogènes et pièces correspondantes :

IDENTIFICATION DE LA ZONE HOMOGENE : Zone 01	
Catégorie de la zone :	
Matériaux concernés Nom du matériau : Plaque fibrociment Etat de conservation : Retiré	Emplacement : Centre de pièce Type d'amiante : Non connu
- Prélèvement final / de restitution Objectif de la mesure : Y - A l'issue du traitement de l'amiante et avant restitution de l'immeuble bâti Libellé de l'objectif : Mesure de restitution 2 Sensibilité analytique obj. : 0.3 (BS : <5f/l)	Nombre de dispositif : 2 Durée du prélèvement : 24 heures
Condition de prélèvement Chocs et vibrations : Faible Protection : Aucune protection Circulation d'air : Faible Protection Opérateur : FFP3 Facteur : 10	**Usage de la Zone** Usage : Local Occasionnellement Visité Activité : Simulation de l'occupation avec mise en suspension et maintien avec ventilateur Occupation : De jour Période d'occupation : Non occupé
Commentaires sur la zone : Sans objet	

Désignation du local	Surface / Longueur (m²) / (m)	Nombre de pièces unitaires	Nom du prélèvement (sur plan)
Sous-sol - Pièce	<100m² / <15m	1	Pompe 001
Sous-sol - Circulation	<100m² / <15m	1	Pompe 002

3.3 Tableau résume des pompes statiques

Zone homogène	Pompe	Localisation	Objectif	Durée objectif	Fréquence objectif
Zone 01	Pompe 001	Sous-sol - Pièce	Y Mesure de restitution 2	24 heures	/
Zone 01	Pompe 002	Sous-sol - Circulation	Y Mesure de restitution 2	24 heures	/

4. – Empoussièrement Individuel

Aucun groupe d'exposition homogène analysé

5. – Signatures

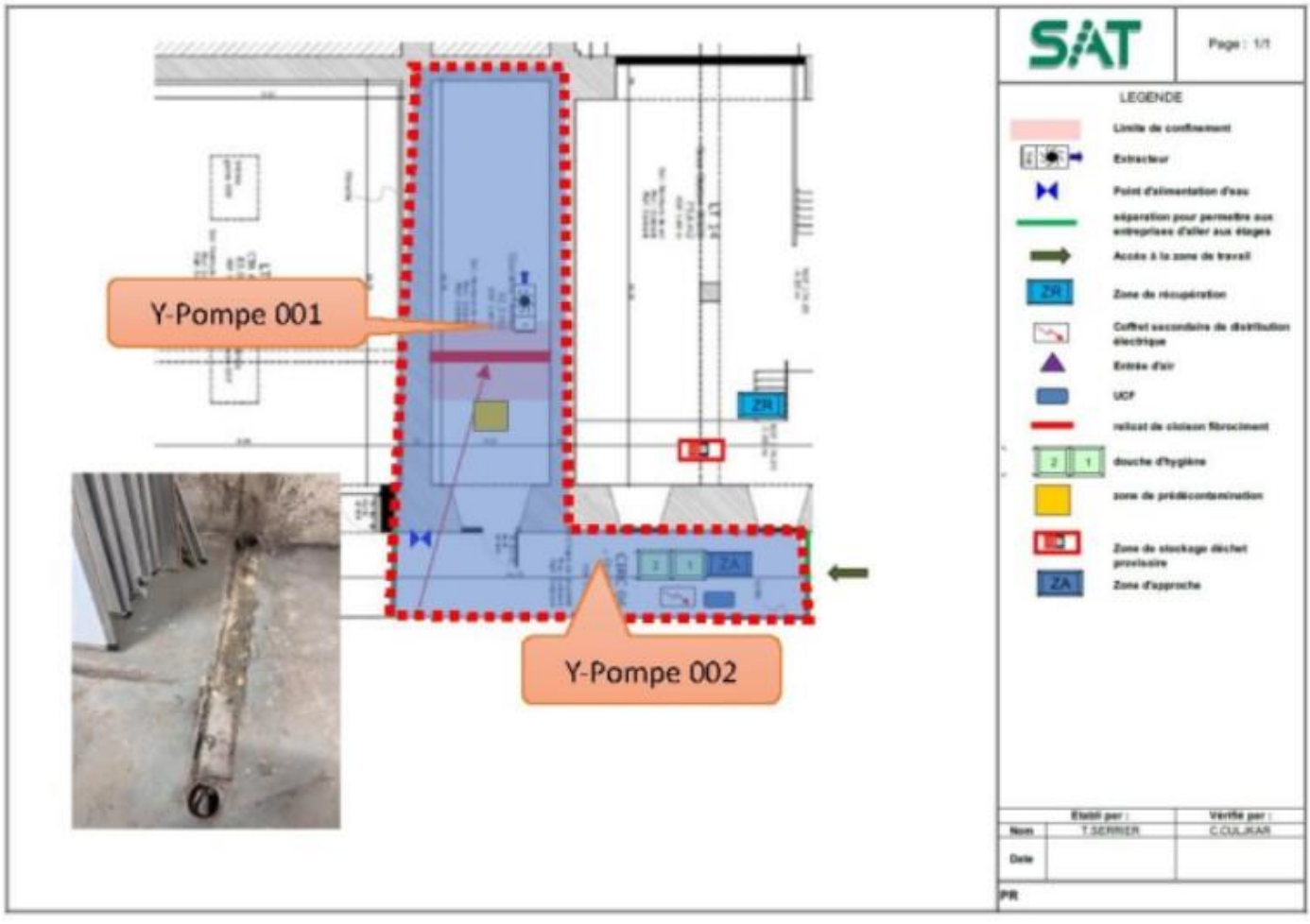
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont habilitées

Fait à **VANDœuvre LES NANCY**, le **19/07/2023**

Par : Baptiste KIRCH

Signature du représentant :
Baptiste KIRCH Signature numérique de Baptiste KIRCH Date : 2023.07.19 04:58:42 +02'00'

6. - Annexe - Plan



7. – Annexes